



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 8 novembre 2016 à 14 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Annie Bel, Annie Cazard, Émilie Gral, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Jean-Luc Calmelly, Vincent Alazard, Régis Cailhol, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Babezange, Éric Cantournet, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez, Serge Roques, Christophe Saint-Pierre, Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Corinne Compan, Sylvie Lopez et Messieurs Jacques Barbezange, Sébastien David, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard,

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Alain Garibal, Olivier Guiraud, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes payeur départemental et Monsieur Michel Galtier,

Membre de droit : Monsieur le préfet représenté par Monsieur Rémy Menassi, directeur de cabinet.

Date de convocation : 3 octobre 2016.

5 – ADMISSION EN NON VALEUR

Vu le rapport n° 6.

Vu la demande de Madame le Payeur départemental de l'Aveyron, comptable assignataire du S.D.I.S. 12, en date du 12 octobre 2016, d'admission en non valeur d'une créance datant de 2012 dont le recouvrement n'a pu être assuré en raison de la liquidation judiciaire du débiteur, l'entreprise SCEDI.

Considérant que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2016, et que les crédits nécessaires, 255,24 € sont prévus au budget primitif au compte 6541,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration décide d'admettre en non valeur cette créance de 255,24 € correspondant au titre n° 944 sur l'exercice 2012.

Fait à Rodez, le

18 NOV. 2016

Le Président,

Jean-Claude Anglars

